

Le présent ouvrage nous offre l'occasion de nous souvenir non seulement de ce maître de la chaire du droit des obligations, à savoir le Doyen Bonaventure Olivier KALONGO MBIKAYI, mais aussi des idées-forces qui l'ont caractérisé, à savoir : le caractère patrimonial de l'obligation, le respect de la parole donnée tirée de l'article 33 du code civil Livre III, la force obligatoire du contrat, le consentement des parties au contrat (*cum sentire*), l'autonomie de la volonté dans la formation des contrats, le rôle du juge dans le contrat mais aussi et surtout l'idée de réparation des préjudices par l'auteur du dommage tirée du fameux article 258 du code civil Livre III : « *Tout fait quelconque de l'homme qui cause dommage à autrui oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer* ». Il n' a cessé de prôner, concernant cette réparation, la socialisation des risques et de la responsabilité civile pour une meilleure prise en charge des victimes des dommages à travers les techniques modernes de réparation collective que sont l'assurance, la sécurité sociale et le fonds de garantie.

Le Doyen Bonaventure Olivier KALONGO MBIKAYI suggérait déjà dans ses enseignements, articles et ouvrages, la nécessité de la réforme du droit des obligations. A ce propos, l'on note dans son ouvrage intitulé *Droit civil. Les obligations. Tome 1* publié à titre posthume en 2012 : « *S'il est admis que les règles des obligations sont techniques et internationales et partant ne se modifient pas beaucoup, il faut néanmoins admettre qu'il faut dans une réforme introduire les acquis du droit comparé* ».

Cette idée faisant chemin, les *Mélanges* rédigés en sa mémoire permettent d'ouvrir un débat pouvant aboutir à des propositions concrètes de réforme du droit des obligations par la modification du décret du 30 juillet 1888 portant des contrats ou obligations conventionnelles.



**Marie-Thérèse KENGE NGOMBA TSHILOMBAYI** est docteure en droit de l'Université de Kinshasa. Professeure ordinaire et Doyenne de la Faculté de Droit de la même Université, elle dispense le cours de « *Droit civil. Les obligations* » en deuxième graduat droit et au troisième cycle en DES/DEA à l'Université de Kinshasa et à l'Université protestante au Congo. Avocate près la Cour de Cassation et près le Conseil d'Etat, elle est aussi membre de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et de la Commission Permanente de Réforme du Droit congolais.

**Les contributeurs :** Marie-Thérèse Kenge Ngomba Tshilombayi, Jean Paul Nyembo Tampakanya, Léché Ilunga wa Ilunga, Vincent Kangulumba Mbambi, Marie-Thérèse Kenge Ngomba Tshilombayi, Zacharie-Richard Ntumba Musuka, Amisi Herady, Amisi Herady, Muteba Tshimanga, Marie-Thérèse Kenge Ngomba Tshilombayi, Evariste Boshab, Emmanuel Janvier Luzolo Bambi Lessa, Serge Makaya Kiela, Carlos Kalombo Lukusa, Mbuyi Betukumesu, Ntumba Kabeya, Eddy Mwanzo idin' Aminye, Eric Katusele Bayongi, José Biaya Mukendi, Francis Ilunga Lubumbashi, Prince Lutumba wa Lutumba, Nicolas Kabasele Kabasele, Adolphe Kumba Shindano, Tony Mwaba Kazadi, Richard Lukunda Vakala-Mfumu, Dieudonné Kalindyé Byanjira, Jean Mpiana Musumbu.

Collection « Comptes rendus »  
Fondée et dirigée par Eddie Tambwe Kitenge  
Assisté par Perry-Noël Molodi Labol

Illustration de couverture : Photo de l'auteur

ISBN : 978-2-343-20899-2

49 €



LA RÉFORME DU DROIT DES OBLIGATIONS  
EN RD CONGO

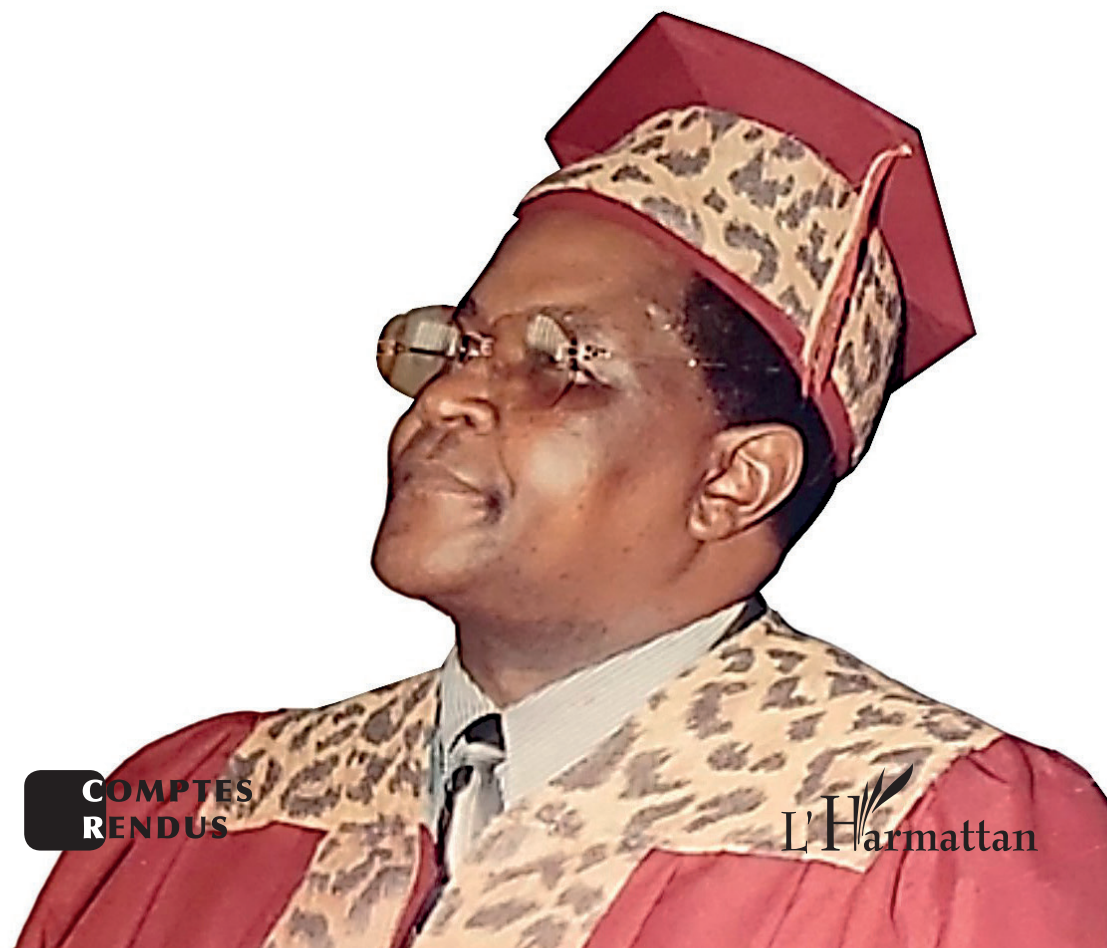
Sous la direction de  
Marie-Thérèse KENGE NGOMBA TSHILOMBAYI

Sous la direction de  
Marie-Thérèse KENGE NGOMBA TSHILOMBAYI

# LA RÉFORME DU DROIT DES OBLIGATIONS EN RD CONGO

*Mélanges à la mémoire du Doyen  
Bonaventure Olivier KALONGO MBIKAYI*

Préface de Prince Lutumba wa Lutumba



COMPTES  
RENDUS

L'Harmattan